



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS DE PROMULGATION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 461-09-18**

AVIS PUBLIC est donné par Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Que le Conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 5 novembre 2018 a adopté le règlement numéro 461-09-18 intitulé :

RÈGLEMENT 461-09-18 sur le traitement des élus municipaux

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 1<sup>er</sup> octobre 2018
- Dépôt du règlement : 1<sup>er</sup> octobre 2018
- Avis public : 3 octobre 2018
- Adoption du règlement : 5 novembre 2018
- Date d'entrée en vigueur : 12 novembre 2018

Que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mil dix-huit.

Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant, une copie le 12 novembre 2018 à chacun des endroits suivants : site internet de la municipalité et bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois de novembre deux mil dix-huit.

Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim